

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS13

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« des associations d'élus, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble opportun de garantir que les associations d'élus, qui œuvrent pour une plus grande proximité des élus avec nos concitoyens, puissent participer à cette conférence qui porte sur un sujet essentiel pour l'ensemble de la société.